

BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES À JOINDRE À UN DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Des exemplaires supplémentaires du dossier peuvent être demandés dans le cadre de l'instruction et dans le délai d'un mois suivant le dépôt de la demande

☐ 2 exemplaires¹ ☐ 3 exemplaires²

1. Pour tout dossier de déclaration préalable ;

2. Lorsque le projet :

- porte sur un établissement recevant du public ;
- est situé dans une zone faisant l'objet d'une préservation particulière en application de la délibération du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.

Construction nouvelle ayant une surface de plancher hors œuvre brute supérieure à 6m ² et inférieure ou égale à 20m ² Travaux portant sur une construction existante et ayant pour effet de créer une surface de plancher hors œuvre brute supplémentaire supérieure à 6m ² et inférieure ou égale à 20m ²	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	
	Une notice décrivant le projet	☐
	Un ou, lorsque cela est nécessaire à la compréhension du projet, des plans en coupe du terrain et de la construction	☐
	Un plan des façades projetées faisant apparaître, lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, l'état initial et l'état futur	☐
	Les plans et coupes des dispositifs de traitement des eaux usées projetés et de ceux existant, lorsque ces dispositifs sont modifiés par le projet	☐
	Un plan de distribution des différents niveaux de la construction, côté et établi à une échelle appropriée, avec indication de la SHON, de la SHOB et de la destination des locaux. Lorsque les locaux sont destinés à l'habitation, le plan de distribution précise également la typologie et l'emplacement de chaque logement projeté	☐
Changement de destination sans travaux d'une construction existante	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
Hors changement de destination et hors établissement recevant du public :		
Travaux portant sur une construction existante et ayant pour effet d'en modifier l'aspect extérieur	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
	Une notice décrivant le projet	☐
	Un plan des façades projetées faisant apparaître, lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, l'état initial et l'état futur	☐
Travaux portant sur une construction existante et ayant pour effet d'en augmenter la surface de plancher hors œuvre nette	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
	Une notice décrivant le projet	☐
	Un plan des façades projetées faisant apparaître, lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, l'état initial et l'état futur	☐
	Un plan de distribution des différents niveaux de la construction, côté et établi à une échelle appropriée, avec indication de la SHON, de la SHOB et de la destination des locaux. Lorsque les locaux sont destinés à l'habitation, le plan de distribution précise également la typologie et l'emplacement de chaque logement projeté	☐
	Les plans et coupes des dispositifs de traitement des eaux usées projetés et de ceux existant, lorsque ces dispositifs sont modifiés par le projet	☐

Travaux de ravalement ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une construction située dans une zone faisant l'objet d'une préservation particulière en application de la délibération du 24/01/1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement	☐
	Deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain.	☐

Travaux d' affouillement et d' exhaussement du sol et ouvrages associés - situés en zone d'aléa fort ou très fort d'une zone inondable porté à la connaissance du public - ou répondant à l'une des caractéristiques suivantes : a) Une hauteur ou une profondeur supérieure ou égale à 3m b) Une surface dont la plus grande dimension est supérieure ou égale à 50m	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
	Un ou, lorsque cela est nécessaire à la compréhension du projet, des plans en coupe du terrain et de la construction	☐
	Une attestation établie par un expert compétent certifiant la réalisation d'une étude préalable permettant d'assurer la prise en compte des risques dans la conception du projet et à déterminer les prescriptions qui y sont liées	☐

Terrasses non-couvertes d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 150cm	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
Travaux ayant pour objet la création, la rénovation ou l'extension d'une aire de stationnement ou d'un dépôt permanent de véhicules, d'une superficie supérieure à 1000m², zone de circulation incluse	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
Clôtures et les murs implantés en bordure d'une voie publique ou ouverte au public, ainsi que les murs d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2m quelle que soit leur implantation	Une notice décrivant le projet	☐
Serres d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 4m et d'une superficie totale supérieure ou égale à 10000m²	Un ou, lorsque cela est nécessaire à la compréhension du projet, des plans en coupe du terrain et de la construction	☐
Ouvrages techniques des installations nécessaires au fonctionnement des services publics d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de télécommunication et de distribution d'énergie électrique, dont la surface de plancher hors œuvre brute est supérieure à 20m² ou dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure ou égale à 3m	Un plan des façades projetées faisant apparaître, lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, l'état initial et l'état futur	☐

Poteaux, pylônes, candélabres d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 12m	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
Eoliennes dont le mât a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 12m	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
Statues et monuments d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 12m et d'un volume supérieur ou égal à 40m³	Une notice décrivant le projet	☐
Antennes d'émission ou de réception de signaux radioélectriques dont une des dimensions est supérieure à 4 mètres ou, lorsqu'une des dimensions du réflecteur de l'antenne est supérieure à 150cm	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement	☐
Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol et dont la puissance crête est supérieure ou égale à 250 kilowatts	Deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain.	☐

Projet soumis à notice ou étude d'impact, ou situé dans une zone de protection du patrimoine	Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée	☐
	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier	☐
	Une notice paysagère permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. Cette notice décrit le paysage et l'environnement existants, expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ces accès et de ses abords	☐
	Un document graphique au moins permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages	
	Deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue seront reportés sur le plan de situation et le plan de masse	

Projet portant sur une dépendance du domaine public	Une pièce exprimant l'accord du gestionnaire ou du propriétaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'urbanisme	☐
Projet portant sur un établissement recevant du public	Le récépissé attestant du dépôt du dossier de demande d'avis préalable	☐
Projet soumis à une autorisation d'exploitation commerciale	L'accusé de réception attestant de la complétude de la déclaration	☐
Projet soumis à une autorisation d'urbanisme commercial	Le récépissé attestant du dépôt du dossier de demande d'autorisation	☐
Projet portant sur un bâtiment d'habitation de 3^{ème} ou de 4^{ème} famille ou une résidence à gestion hôtelière	L'attestation que le projet a été conçu et suivi par une équipe de maîtres d'œuvre comprenant, au moins, un architecte, ou agréé en architecture et un bureau d'études disposant des compétences idoines en matière de prévention des risques d'incendie et de panique. Cette attestation peut être réduite au seul bureau d'études	☐
	Les plans de sécurité et pièces écrites visés par un organisme de contrôle compétent au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique	☐
Projet portant sur une installation de points de vente en vrac d'hydrocarbures	Le récépissé de la déclaration	☐
Projet consistant en une construction nouvelle adossée à un immeuble classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire	L'autorisation spéciale du président de l'assemblée de province	☐
Projet portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement	Un justificatif du dépôt de la demande d'autorisation ou de la déclaration ou l'arrêté d'autorisation délivré	☐
Projet susceptible de porter atteinte à un écosystème d'intérêt patrimonial	Le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation	☐
Projet portant sur une opération ou des travaux soumis à une autorisation de défrichement	Le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation	☐
Projet en lien avec une activité agricole	Une note indiquant le lien entre le projet et l'activité concernée	☐